

Projet d'établissement

Baelen

1. PREAMBULES

Ce document a été élaboré par les enseignants de l'école et approuvé par le Conseil de Participation.

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.

2. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

A. Horaire.

<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>
<i>8h30-12h05</i>	<i>8h30-12h05</i>	<i>8h30-12h05</i>	<i>8h30-12h05</i>	<i>8h30-12h05</i>
<i>13h15-15h10</i>	<i>13h15-15h10</i>		<i>13h15-15h10</i>	<i>13h15-15h10</i>

B. Obligations scolaires.

Tout enfant âgé de 5 ans (dès la rentrée 2020) est tenu de se rendre à l'école quotidiennement. Toute absence d'un jour ou deux jours doit être justifiée par un mot écrit des parents (l'excuse « pour raisons familiales » n'est pas acceptée par la F.W.B).

Toute absence excédant 2 jours doit être accompagnée dès le troisième jour d'un certificat médical à rendre à l'enseignant et non au bureau.

C. Utilisation de l'image.

Lors de certaines activités, les élèves pourraient être filmés ou photographiés.

Les parents qui s'opposent à l'éventuelle utilisation ou diffusion de ces supports sont priés de le signaler par écrit à la direction.

Vous pouvez vous référer au Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.)

3. NOTRE ECOLE

L'école de Baelen, est une nouvelle école accueillante, moderne, bien équipée en outils informatiques. Elle se situe dans un cadre vert.

La cour de récréation de l'école primaire a été pensée et aménagée en zones de jeux. Ceci afin de permettre à chaque enfant de choisir l'activité qui lui convient (foot, basket, jeux de marelle, coin calme, lecture, courses, ...). Cet aménagement de cour de récréation permet une nette diminution des conflits et d'agréables moments de détente.

La cour de l'école maternelle propose bac à sable, toboggan, maisonnette, locomotive et petits vélos.

L'équipe pédagogique est stable, pleine de projets pour instruire et assurer le bien-être de chaque enfant dans un climat serein.

C'est pourquoi, le respect est pour nous une valeur primordiale que nous voulons travailler dès l'entrée à l'école maternelle et ce, en collaboration avec les parents.

Respect de soi, des autres, du matériel, de l'environnement et du règlement.

Pour cela, une charte est construite dans chaque classe avec les élèves et est régulièrement ajustée. Elle est aussi partagée par le personnel extrascolaire et les familles.

L'école participe au projet « manger-bouger ». Plusieurs activités sportives sont organisées et des repas chauds et équilibrés sont préparés dans notre cuisine. Cuisine saine et familiale.

Préparation de menus bio.

4. NOS SPECIFICITES

Etablir un respect mutuel dans la vie de la classe mais aussi de l'école. Etablir des règles de vie pour toute la communauté (enfants- enseignants- parents) construites avec les élèves.

Nous faisons partie d'une école à taille humaine où chaque enfant est important et est considéré dans son individualité avec ses potentialités...

Les enseignants tiennent à jour le dossier personnel de chacun de leurs élèves. Ce dossier sera confié en fin d'année à l'enseignant de l'année suivante. Ce dossier est un outil uniquement consultable par toute l'équipe pédagogique.

L'acquisition de l'autonomie est un de nos objectifs majeurs.

5. PEDAGOGIE DE L'ETABLISSEMENT

5.1 Nos méthodes au quotidien.

Les enseignants veillent à assurer une continuité de l'acquisition des 'Savoirs' entre les différents cycles. Nous pratiquons la 'différenciation' durant les apprentissages. Nous mettons aussi en place des remédiations.

Nous veillons à l'épanouissement de chaque enfant pour qu'il prenne confiance en lui et qu'il prenne conscience de ses potentialités.

Les évaluations formatives, diagnostiques (de P1 à P5) sont construites en concertation avec les titulaires. Les élèves sont soumis aux évaluations externes de la FWB en P3, P5 et à l'évaluation certificative, le 'CEB', en P6.

Des heures de pratique d'une seconde langue (l'allemand) sont effectives dès l'école maternelle. Activités organisées en collaboration avec la Maison des Langues de Liège (jeux de table, visites de villes, tournoi, ...).

A l'école primaire les enfants suivent

- 2 heures d'allemand/semaine au degré inférieur*
- 3 heures d'allemand/semaine au degré moyen*
- 5 heures d'allemand/semaine au degré supérieur.*

Nous proposons des activités créatives culturelles en lien avec les projets de chaque classe.

Dès l'entrée en maternelle, les enfants participent à des séquences hebdomadaires de psychomotricité. Outre les périodes d'éducation physique à l'école primaire, les élèves participent à des manifestations et actions sportives (natation, courir pour la forme, orientation, habilité vélo, tournois inter-écoles...).

L'équipe travaille en collaboration avec le centre PSE (Promotion de la Santé à l'École), le PMS (centre Psycho-Médico-Social) et des logopèdes indépendantes.

Des contacts avec l'enseignement secondaire et le monde professionnel sont organisés en P5 et P6.

L'école est ouverte à la communication avec les parents : des réunions sont régulièrement organisées, chaque élève a sa farde de communications. Les enseignants sont toujours disponibles.

L'école participe à la vie associative et culturelle.

Nous avons le souhait de construire des citoyens responsables en donnant la parole aux enfants, en menant avec eux des actions d'éducation à l'environnement et en développant leur esprit critique.

Tous les exemples cités précédemment le sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction des classes, des situations ou des projets de l'année. Les élèves auront l'occasion d'explorer ces activités et apports au cours de leur cursus scolaire.

6. GÉNÉRALITÉS

Ce projet d'établissement est élaboré en fonction du :

- *Décret définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement fondamental*
- *Décret « Ecole de la réussite »*
 - Mise en place d'une organisation en cycles*

Construit par :
Les Enseignants et la Direction

Approuvé par :
***Le Conseil de Participation et
Le Collège communal***

Accepté par :
Les Parents

Signatures